



## DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE

Pour toute demande de tournage sur le domaine public fluvial, conformément à l'article L 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le demandeur doit transmettre un dossier 1 mois avant la date du tournage.

Direction  
territoriale  
**Bassin de la Seine  
et Loire aval**

Unité  
territoriale  
**Seine Amont**

Bureau des affaires  
générales et  
domaniales

Pôle de gestion du  
domaine public



Description du projet : (*préciser documentaire – court/long métrage – photo – publicité*)

**Pièces à joindre:**

- le plan des zones de tournage, au 1/500ème,
- parcours avec sens de navigation
- documents de bord des bateaux (immatriculation, titre de navigation)
- nombre et emprise métrée des véhicules nécessaires au tournage
- plan de stationnement sollicité,
- dates et la durée du tournage et dates de l'installation et du retrait.

**Pièces à joindre au titre du demandeur :**

- Extrait k-bis de moins de 3 mois
- attestation d'assurance
- n° Siret
- adresse de facturation si différente de l'adresse k-bis

**Description des séquences (film, documentaire, photo ...)**

**Le dossier devra être transmis au plus tard 1 mois avant le début du tournage à l'adresse mail : [domaine.uti.seineamont@vnf.fr](mailto:domaine.uti.seineamont@vnf.fr)**

1, avenue Pierre-Mendès-France – 94340 JOINVILLE-LE-PONT  
T. +33 (0)1 45 11 71 88 F. +33 (0) 45 11 71 99 [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Établissement public de l'État à caractère administratif,  
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791  
SIRET 130 017 791 00034, Compte bancaire : Agent agent comptable secondaire de VNF, ouvert à la DRFiP Ile-de-France et de Paris  
n° 10071 75000 00001005259 17, IBAN FR76 1007 1750 0000 0010 0525 917, BIC n°TRPUFRP1